

Bourgogne-Franche-Comté, Côte-d'Or
Pagny-la-Ville
église paroissiale Saint-Léger

série de 4 chandeliers d'autel

Références du dossier

Numéro de dossier : IM21000566
Date de l'enquête initiale : 1985
Date(s) de rédaction : 1989
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : chandelier d'autel
Précision sur la dénomination : série

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Emplacement dans l'édifice : pièce à gauche du vestibule

Historique

Période(s) principale(s) : 2e moitié 18e siècle
Auteur(s) de l'oeuvre : auteur inconnu

Description

Pied triangulaire reposant sur des griffes de lion. Tôle argentée repoussée et ciselée ; assemblages : tige vissée dans le pied, broche pique-cierge vissée dans la tige, traversant la bobèche, supports du pied rapportés, soudés

Éléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : orfèvrerie

Matériaux : métal repoussé, ciselé, argenté

Mesures :

h = 47 ; la = 18 ; d = 12,5. largeur du pied, diamètre de la bobèche

Représentations :

symbole ; gloire

ornementation ; palmettes, entrelacs, godrons, grecque

description du décor identique sur les 3 faces du pied et de la tige : gloire et grecque sur le pied, palmette et entrelacs sur la tige, godrons sur la bobèche

État de conservation

Bobèches tordues.

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Liens web

- Voir le dossier initial numérisé : <https://patrimoine.bourgognefranchecomte.fr/gtrudov/IM21000566.pdf>

Illustrations



Vue de 2 chandeliers.
Phot. Jean-Luc Duthu
IVR26_19852101845X

Dossiers liés

Édifice : église paroissiale Saint-Léger (IA00071060) Bourgogne-Franche-Comté, Côte-d'Or, Pagny-la-Ville

Auteur(s) du dossier : Elisabeth Réveillon

Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue de 2 chandeliers.

IVR26_19852101845X

Auteur de l'illustration : Jean-Luc Duthu

Date de prise de vue : 1985

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation